

Nom, Prénom	MAZOUÉ Patrick
Adresse	466b Route du Val Renand 74300 LES CARROZ d'ARACHES
Email	pmazoue@gmail.com

Mairie d'ARACHES la FRASSE
60 route Frévuard
74300 ARACHES LA FRASSE

Objet : **Unité Touristique Nouvelle – Date butoir** pour envoyer son avis : **le 15 mai 2019**
Projet de création d'un complexe hôtelier, d'un club multi-loisirs et aménagement d'un golf 9 trous

Madame, Monsieur,

Merci de consigner ce document au registre de la consultation en cours du 15 AVRIL au 17 MAI 2019 concernant l'UTN pour l'Extension de la Zone de Sports et Loisirs 4 Saisons - avec la création d'un golf 9 trous sur les communaux de la Pierre à Laya.

MOTIF : Je dis

NON au GOLF

Mes Raisons :

Un parcours de golf, c'est peut-être beau à l'œil, et peut paraître vu comme un îlot de tranquillité. Mais est-ce comparable avec cet écrin de verdure naturel qui reste à ce jour encore préservé de toutes manipulations de la main de l'homme.

Cette volonté perpétuelle de vouloir modifier son environnement ne peut se faire sans contrepartie néfaste pour l'environnement. Ce Golf amènera son nouveau lot de bétonnage au sein même d'un espace naturel protégé, où la flore est exceptionnelle. Bétonnage, car au-delà du golf même, c'est un Club House, un hôtel et d'autres constructions qui sortiront de terre !

Mais en plus, en matière d'urbanisme et d'écologie, le golf fait déjà polémique pour bon nombre de parcours qui parsème notre territoire, et finissent par avoir une empreinte écologique non négligeable.

Un golf, représente, quoique l'on en dise, une artificialisation des milieux naturels. Ce n'est pas en privilégiant le « synthétique », alors que ce terrain est constitué de prairies naturelles et peuplé d'une faune riche que l'on préservera ce corridor biologique indispensable.

C'est lors de la création d'un golf que les impacts sont les plus forts, avec cette artificialisation et transformation des milieux naturels, qui plus est remarquable. L'impact de l'entretien et de la fréquentation ne sera pas non plus négligeable si l'on compare avec le cadre paisible où vive en toute quiétude bon nombre d'espèces animales.

Si un golf reste un espace vert, il fait l'objet de tontes, et potentiellement de fertilisation ou de traitements phytosanitaires.

Déjà, pour construire et entretenir un tel terrain, il faut en complément de nombreuses mains vertes, énormément d'eau et de fertilisants. L'Agref- association des Green-keepers français avait calculé en 2005 que les besoins en arrosage d'un terrain classique étaient de 3176 m³ d'eau par hectare et par an... même si l'on parle de synthétique – seul le green sera en synthétique, ce ne sera pas moins de 4000 m² de surface synthétique qu'il faudra nettoyer et désinfecter pour éviter la prolifération de bactéries et rincer. Or nous allons vers des périodes d'alerte sécheresse, et nous sommes déjà en limite

de pénurie d'eau ! Actuellement la zone de la Pierre à Laya ne réclame aucune goutte d'eau pour son arrosage...

Un golf, c'est un bol d'air et une promenade assurée pour tout joueur de golf, mais qu'en est-il réellement des autres populations qui avaient l'habitude de fréquenter cet espace naturel ? Dans ce nouveau dossier, il n'y a plus de clôtures de protection... Comment penser un seul instant que la cohabitation et la sécurité sera pleinement assurée, que ce soit à pieds ou en VTT ? Il suffit d'avoir déjà joué au golf pour connaître la dangerosité de ce sport, une balle de 46 g, lancée à 250 km/h emmagasine une telle énergie cinétique que s'en prendre une en pleine tête, même lorsqu'elle est dans sa phase descendante, est rarement sans conséquence. Alors que dire d'un cycliste lorsqu'il aura la sensation de se prendre un sac de ciment de 25 kg sur la figure... Pourquoi dans tous les golfs des grillages sont érigés pour protéger les non golfeurs ?

In fine l'accès sera exclusivement réservé aux seuls golfeurs comme c'est déjà le cas au Golf de Flaine. Ne soyons pas naïf ! La seule condition pour permettre une cohabitation sans danger serait de dresser des grilles de protection de part et d'autre des chemins forestiers à plus de 10 mètres ... Merci l'espace naturel ! Ballade à travers un corridor !

Le comble de l'ironie est de nous faire croire que l'hiver permettra la cohabitation des golfeurs et des skieurs nordiques qui pratiqueraient le biathlon, en fonction de l'enneigement. Rappelons que la pratique du ski de fond avait été abandonné aux Carroz pour justement manque de neige et un coût trop important pour la commune !

Et qu'apporterait ce Golf à la commune et aux commerçants ? Rien ! La clientèle d'un golf de 9 trous, à tendance débutante, est bien différente d'un golfeur régulier, pour ne pas dire acharné, qui préférera un 18 trous et logera ainsi dans l'hôtel attenant. De plus, d'après une étude de la FFG, sur les départements de Savoie, 60 % de pratiquants sont locaux, 30 % d'autres départements français et seulement 10 % d'étrangers. Un « vrai » golfeur ne sortira que très peu de son parcours, si ce n'est pour retourner à son hôtel ou aller se sustenter au Club House. Nullement pour aller se faire une sortie VTT, fréquenter les boutiques du village ou effectuer une randonnée en montagne !

Toutes les études mettent en gardent sur la proximité, pour ne pas dire la promiscuité, des installations golfiques. La redondance nuit à leur développement. A quel titre ce nouveau projet est-il justifié au regard du marché du golf et de la destination touristique ? Alors pourquoi un deuxième golf, sachant qu'il existe déjà un 18 trous sur Flaine, même si 9 trous vont être supprimés par la venue du Funiflaine ?

Pourquoi ce nouveau Golf serait-il moins déficitaire que les autres ?

Nous avons déjà dit non au précédent projet il y a 8 mois de cela... C'est pour les mêmes raisons que nous disons encore non à celui-ci !

Investissez plutôt dans l'amélioration du Golf de Flaine plutôt que de détériorer par un nouveau Golf inutile un espace naturel à préserver !

La population qui fréquente la Montagne l'été recherche avant tout une certaine sérénité dans un espace naturel préservé ! La NATURE quoi !

Date et signature

Les Carroz, le 1^{er} mai 2019

